

**Promouvoir
les intérêts
économiques
de la France
et de l'Europe**



Défendre les intérêts de l'économie française et assurer son financement dans les meilleures conditions

En 2019, la direction générale du Trésor a continué d'exercer ses missions de protection et de promotion des intérêts de l'économie française, dans un contexte politique (Brexit) et économique (guerres commerciales) tendu. Elle a su, également, via l'Agence France Trésor, permettre un financement optimal de l'économie française. Morceaux choisis de son action au service de l'économie française.

Préparer les entreprises françaises au Brexit

Tout au long de 2019, la DG Trésor a engagé, conjointement avec la direction générale des Entreprises, la direction générale des Douanes et des Droits Indirects, le Secrétariat général aux Affaires européennes et les opérateurs sous tutelle des ministères économiques et financiers (Business France et Chambres de commerce et d'industrie) une communication ciblée sur les entreprises les plus exposées au Brexit, notamment celles qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires à l'export avec le Royaume-Uni. Ces actions de communication ont consisté en des réunions d'information avec les fédérations professionnelles à Bercy, des réunions de sensibilisation des entreprises dans les régions françaises et la diffusion d'informations via le site brexit.gouv.fr qui rassemble l'ensemble de l'information gouvernementale sur le Brexit.

En complément de ces actions, la DG Trésor a mobilisé Business France pour proposer aux entreprises, dans le cadre du nouveau dispositif Team France Export, de nouveaux outils d'accompagnement aux changements induits par le Brexit. Ces aides consistent en l'apport d'un conseil personnalisé aux exportateurs, la diffusion d'opportunités d'affaires et l'élaboration d'un programme spécifique d'opérations collectives au Royaume-Uni de manière à entretenir l'attractivité du marché britannique pour les entreprises françaises.

Enfin, la DG Trésor a fait évoluer ses produits financiers en tenant compte des nouvelles demandes des acheteurs britanniques. La garantie de change, permettant aux exportateurs de se couvrir contre la baisse de la devise dans laquelle ils répondent à une offre ou signent leurs contrats, a ainsi fait l'objet d'une adaptation spécifique dans le cadre du Brexit. Pour tenir compte de la réponse croissante des importateurs britanniques aux offres proposées sous forme de catalogue, c'est-à-dire d'une liste de plusieurs biens ayant des prix différents, l'Etat français accepte désormais de couvrir le risque de change en livre sterling des exportateurs proposant une offre catalogue, alors qu'auparavant l'octroi de la garantie se faisait transaction par transaction.

La DG Trésor reste pleinement mobilisée pour adapter ce plan de soutien aux besoins des entreprises.



Réunion d'informations Brexit à Paris, octobre 2019

Aider les entreprises en difficulté : le rôle croissant du CIRI

Le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) est à la disposition des entreprises en difficulté de plus de 400 salariés pour les accompagner dans l'élaboration et le financement de leurs plans de retournement. Le cœur de la mission du CIRI est d'aider les sociétés qui le saisissent à trouver une issue positive avec l'ensemble de leurs contreparties, généralement dans le cadre de procédures amiables (mandat ad hoc, conciliation), en vue de préserver l'activité économique et les emplois.

L'année 2019 s'est caractérisée par une activité soutenue : le CIRI a été saisi par 32 nouvelles entreprises représentant environ 60 000 emplois. Les dossiers sortis dans l'année ont conduit à la préservation de l'ordre de 30 000 emplois. Le CIRI maintient un taux de réussite d'environ 85 % sur l'ensemble des dossiers traités.

Le CIRI est pleinement mobilisé, et se renforce, pour faire face aux dossiers d'entreprises en difficulté du fait de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Moderniser et renforcer la procédure de contrôle des investissements étrangers en France (IEF)

La DG Trésor est chargée de favoriser l'attractivité de la France pour les investisseurs internationaux. Elle a également pour mission de garantir que certains investissements étrangers, intervenant dans des secteurs stratégiques ou sensibles, ne menacent pas les intérêts essentiels de la Nation. Les investissements réalisés en France par des investisseurs étrangers et présentant des enjeux en matière d'ordre et de sécurité publics, ou de défense nationale, sont ainsi soumis à l'autorisation préalable du ministre de l'Économie et des Finances, par exception au principe général de libre circulation des capitaux. Les décisions du Ministre sont prises après instruction de la DG Trésor, en lien avec l'ensemble des administrations qui constituent le Comité interministériel des investissements étrangers en France (CIIEF). La DG Trésor préside le CIIEF et assure son secrétariat général.

Chargée de l'élaboration de cette réglementation, la DG Trésor a piloté une refonte globale du dispositif de contrôle IEF en 2019.

La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, la loi PACTE, a renforcé les pouvoirs de police et de sanction du ministre chargé de l'Économie :

– De nouvelles mesures peuvent ainsi

être prises en cas de manquement à la réglementation, y compris en cas d'urgence : nomination d'un représentant de l'État disposant de droit de veto au sein des organes sociaux d'une entreprise, suspension des droits de vote de l'investisseur fautif, injonctions à l'investisseur de respecter de nouvelles conditions ou de céder sa participation dans une entreprise notamment ;

– Le quantum des sanctions a été augmenté, celles-ci pouvant désormais s'élever à 10 % du chiffre d'affaires de la société cible ;

– La transparence du dispositif est améliorée : la DG Trésor est chargée de veiller à l'information du public et du Parlement s'agissant de la mise en œuvre du contrôle IEF, tout en veillant à la protection des secrets légalement protégés (secret professionnel, secret des affaires, secret de la défense nationale).

La DG Trésor a également piloté une profonde remise à plat du niveau réglementaire du dispositif de contrôle IEF, avec la publication de deux textes à la fin de l'année 2019, qui prévoient :

– Un renforcement et une fiabilisation du contrôle : le seuil de participation étrangère déclenchant le contrôle IEF est abaissé à 25 %, et certaines stratégies d'évitement de la réglementation française sont neutralisées. De nouveaux secteurs entrent dans le champ

du contrôle (opérations d'investissements étrangers concernant certaines publications de presse et services de presse en ligne, sécurité alimentaire, technologies dites critiques) et les investisseurs doivent faire connaître leurs liens avec des États ou des organismes publics étrangers (de tels liens pouvant dorénavant participer à la motivation du refus d'accorder une autorisation d'investissement) ;

– Une clarification et une simplification de la procédure pour les investisseurs et les entreprises françaises : les demandes d'avis sont simplifiées (désormais, les entreprises françaises cibles d'investissements étrangers peuvent interroger la DG Trésor sur la sensibilité de leur activité) et la procédure est raccourcie.

En 2019, le nombre de dossiers de contrôle des investissements s'est encore accru et le contrôle a été approfondi.

En 2019, la DG Trésor a instruit 213 dossiers, contre 184 en 2018. 25 % d'entre eux concernaient des demandes d'avis. Sur l'ensemble des dossiers déposés, 43 % l'ont été par des investisseurs situés dans l'UE (Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni en priorité) et 57 % par des investisseurs issus de pays-tiers (États-Unis et Suisse en priorité).

À l'issue des discussions avec les investisseurs, menées par la DG Trésor, le ministre chargé de l'Économie peut décider d'assortir les autorisations d'investissement de conditions

visant à protéger les intérêts de la Nation (plusieurs dizaines de dossiers d'investissement se sont conclus en 2019 par une autorisation assortie de conditions). Le dialogue avec les investisseurs peut les conduire, si nécessaire et dans des cas beaucoup plus rares, à :

- modifier l'opération initialement envisagée, en excluant par exemple du périmètre de l'acquisition certaines activités identifiées comme particulièrement sensibles, ou en s'engageant à céder celles-ci immédiatement après l'acquisition. Plusieurs dossiers ont connu cette issue en 2019 ;
- ne pas autoriser l'investissement prévu, soit parce que l'investisseur n'était pas en mesure d'accepter les conditions exigées par l'État, soit par que les risques identifiés par la DG Trésor lors de l'instruction, en lien avec le Comité des investissements étrangers en France, ont conduit celle-ci à proposer une décision défavorable au ministre chargé de l'Économie.

Pour faire face à ce renforcement qualitatif et quantitatif du contrôle IEF, la DG Trésor s'est réorganisée et a créé un bureau entièrement consacré à cette procédure (le bureau MULTICOM 4 des investissements étrangers en France).



Financer l'économie dans un environnement de taux bas



Salle des marchés de l'Agence France Trésor

En 2019, l'Agence France Trésor (AFT) a réalisé, dans des conditions de taux inédites et de sécurité excellentes, un programme de financement de 200 milliards d'euros net des rachats, un montant en hausse de 5 milliards d'euros par rapport à 2018.

- En 2019, le coût de financement des émissions nominales de dette à moyen et long terme a atteint un plus bas historique, à un taux moyen de 0,11 % sur l'année, contre 0,53 % en 2018 et 0,65 % en 2017 ;
- L'AFT a émis 246 milliards d'euros de dettes de moyen et long terme et racheté 46 milliards d'euros de dettes à court terme, permettant de réduire le risque de refinancement à court terme et de poursuivre sa politique de lissage des tombées de dettes. Cette année marque ainsi un nouveau record en termes d'exécution d'émissions brutes et de rachats ;
- S'agissant des nouveaux titres syndiqués, l'OAT 1,50 % 25 mai 2050 lancée en février 2019 pour un volume émis de 7 milliards d'euros et un livre d'ordre de 31 milliards d'euros a atteint au terme de l'année un encours de 24,3 milliards d'euros, montant record pour un titre créé dans l'année, reflétant la demande des investisseurs pour les titres de long terme et la capacité de l'AFT à y répondre ;
- Pour la première fois de son histoire, le 18 juin 2019, le taux du titre de référence français à 10 ans est passé en taux négatif sur le marché secondaire, dans le sillage de la baisse généralisée des taux souverains en zone euro consécutive aux déclarations accommodantes de Mario Draghi lors du Forum de la Banque centrale européenne à Sintra. Le 4 juillet, l'AFT a émis près de 5 milliards d'euros de dette à 10 ans au taux négatif de -0,13 % tandis que le 5 septembre, le titre à 10 ans s'est adjugé au taux inédit de -0,36 % et le titre de référence à 15 ans a été, lui aussi, émis à taux négatif. ◇

Programme de financement record

200
milliards d'euros

Plus bas historique quant au taux moyen du financement de l'État sur le segment moyen/long terme

0,11 %

Record de la maturité la plus éloignée en territoire négatif

-0,03 %
Titre de référence à
15 ans adjudgé
le 5 septembre 2019



Forum de Paris, mai 2019

Une action internationale dédiée à la défense et à la promotion des intérêts français au sein d'une Europe forte dans un contexte de très fortes tensions commerciales

Tout au long de l'année 2019, la direction générale du Trésor a exercé ses missions d'analyse économique, pour évaluer les effets des tensions commerciales et proposer des pistes de politique économique aux niveaux national, européen et international (multilatéral comme bilatéral). Dans le même temps, elle a déployé son action à ces différents niveaux pour promouvoir les intérêts de la France et de l'Europe, en faveur d'un approfondissement des relations économiques bilatérales dans des contextes souvent difficiles, et du multilatéralisme. La présidence du G7, que la France a exercée en 2019, a illustré cet engagement.

Comprendre et mesurer les effets des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis

En 2018, les États-Unis ont relevé les droits de douane sur un total de 250 Md\$ d'importations annuelles de produits chinois, avec pour objectifs la protection des entreprises américaines de pratiques déloyales de la Chine et la réduction du déficit commercial bilatéral. La Chine a répliqué par des mesures tarifaires sur 110 Md\$ d'importations en provenance des États-Unis.

Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis se sont traduites par une réduction significative et rapide des échanges bilatéraux des biens surtaxés. Les importations chinoises de produits américains surtaxés ont chuté tandis que les importations américaines de produits chinois surtaxés ont également baissé mais de manière moins prononcée. À ce stade, les tensions entre les États-Unis et la Chine n'auraient pas entraîné de redirection significative de leur demande vers d'autres pays, excepté dans certains secteurs bien identifiés (comme le soja) ou pour certaines économies comme le Vietnam.

Premiers effets macroéconomiques

Les tensions commerciales se feraient sentir aux États-Unis comme en Chine, de manière différenciée, avec des répercussions sur les échanges extérieurs et la demande intérieure. Le déficit commercial américain n'a pas été réduit. À ce stade, l'impact sur la croissance américaine n'a pas été manifeste alors que le ralentissement économique chinois en cours se serait accéléré en provoquant un choc de confiance et en pesant sur la demande interne.

À l'échelle mondiale, les premiers effets des tensions commerciales seraient plus significatifs que prévu, sous l'effet conjugué de la baisse de la demande chinoise adressée à ses partenaires et d'un choc d'incertitude important. La conclusion de l'accord phase 1 au mois de décembre 2019 marque une trêve dans l'escalade des tensions commerciales, sans les dissiper pour autant.

Le deal phase-1 entre les États-Unis et la Chine

La séparation des négociations commerciales en deux phases témoigne de la difficulté de l'administration américaine d'obtenir de la part de la Chine des concessions qui remettraient en cause son modèle économique, en particulier concernant l'omniprésence des entreprises publiques. La Chine s'est en revanche engagée à quasiment doubler (par rapport au niveau pré-guerre commerciale) ses importations de biens et services américains. Si les deux parties affirment que ces achats suivraient les règles de l'OMC, cet engagement s'apparente à la mise en place d'un régime de commerce administré qui pourrait nuire aux autres pays. Le volet « technologique » de la guerre commerciale reste quant à lui pleinement ouvert, les sanctions américaines à l'encontre des entreprises chinoises étant maintenues.

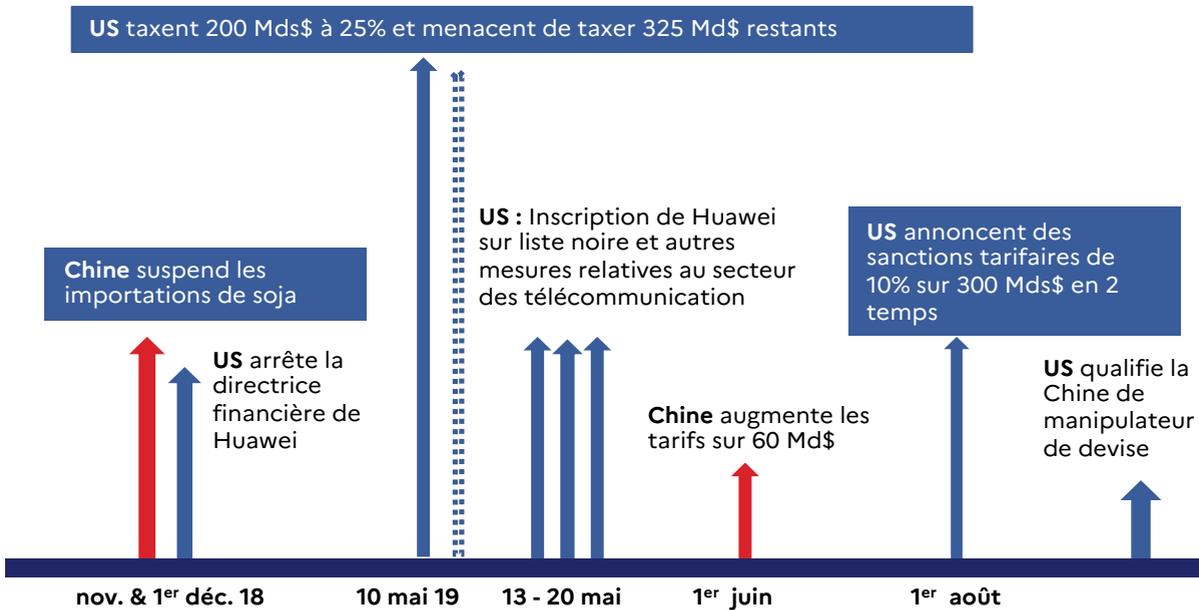
+200 Md\$ Engagements de la Chine d'achats supplémentaires de produits américains en 2020 et 2021

20,3 % Droits de douane moyens de la Chine sur les biens américains près l'entrée en vigueur du phase-1 deal

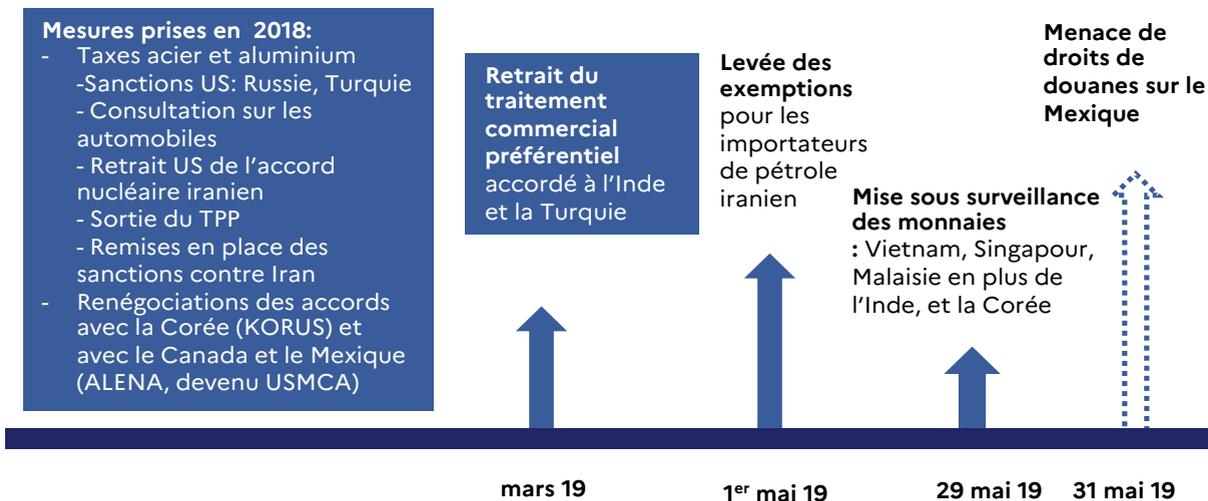
19,3 % Droits de douane moyens des États-Unis sur les biens chinois après l'entrée en vigueur du phase-1 deal

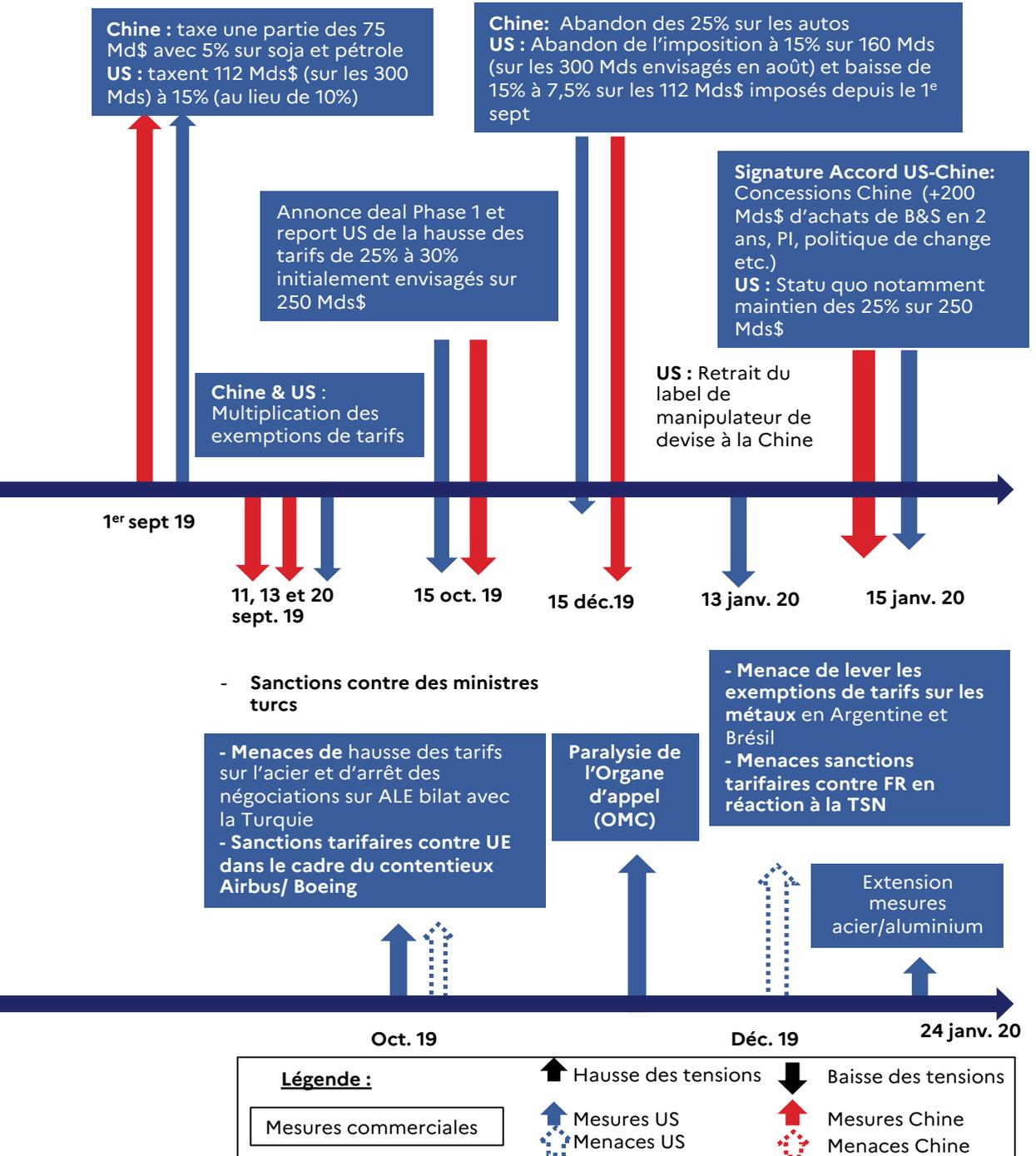
La guerre commerciale n'est pas que sino-américaine : les mesures commerciales

Tensions commerciales sino-américaines



Tensions commerciales avec le reste du monde





Promouvoir les intérêts de la France et l'Europe dans le cadre des négociations commerciales européennes

En 2019, la direction générale du Trésor a continué à défendre les intérêts de la France dans le cadre des négociations commerciales de l'Union européenne, notamment en appuyant un rééquilibrage de la politique commerciale vers davantage de suivi de la mise en œuvre des règles et des accords commerciaux.

Une action pour la défense des intérêts de la France dans les négociations bilatérales de l'UE

Du point de vue des relations commerciales bilatérales de l'Union européenne avec les pays tiers, l'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique UE-Japon le 1er février. L'accord de libre-échange UE-Singapour est entré en vigueur le 21 novembre 2019, l'accord sur la protection des investissements ne pouvant entrer en vigueur qu'après avoir été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne. L'accord commercial et l'accord sur la protection des investissements UE-Vietnam ont été signés le 30 juin 2019, ils ont été approuvés par le Parlement européen le 12 février 2020. L'accord commercial pourra entrer en vigueur après sa ratification par l'Assemblée nationale du Vietnam. En ce qui concerne l'accord de protection des investissements, il sera soumis à la ratification des parlements des États membres de l'Union européenne et n'entrera en vigueur qu'à l'issue de l'ensemble de ces procédures. Les négociations sur le volet commercial d'un projet d'accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) se sont conclues le 28 juin 2019. Ce projet d'accord doit être finalisé au plan technique puis sera soumis à un vote du Conseil des ministres du commerce de l'UE.

L'UE négocie actuellement des accords de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, un accord de commerce incluant des dispositions sur la protection des investissements avec l'Indonésie, un accord global sur l'investissement avec la Chine, la modernisation du volet commercial des accords d'association UE-Mexique et UE-Chili et l'approfondissement d'un accord de

partenariat économique (APE) avec cinq pays d'Afrique orientale et australe (Madagascar, Maurice, Comores, Zimbabwe, Seychelles).

La DG Trésor a plaidé et agi en faveur d'un rééquilibrage de la politique commerciale de l'Union européenne pour faire valoir de façon plus systématique, rapide et efficace les intérêts des entreprises européennes

Les accords bilatéraux négociés ces dernières années permettent à l'Union européenne de sécuriser ses relations commerciales avec de nombreux pays, alors que le système multilatéral encadré par l'OMC est profondément bouleversé par les tensions actuelles. Pour assurer cette stabilité, il est essentiel de veiller à l'application des accords existants. En 2019, la DG Trésor a plaidé pour que la politique de négociation de l'Union européenne soit complétée avec des instruments plus complets pour défendre ses droits et des moyens plus importants pour les mettre en œuvre :

- en continuant à œuvrer à la mise en place d'un « Chief Trade Enforcement Officer » au sein de la Commission, dont la nomination devrait intervenir en 2020, pour fournir un point de contact unique pour les plaintes des entreprises, mettre en cohérence la politique d'application des règles, et rendre compte publiquement de son action ;
- en soutenant la mise en œuvre des préconisations de la communication de la Commission et de la Haute représentante pour les affaires étrangères de l'Union européenne sur les relations UE-Chine du 12 mars 2019 ;
- en poussant à la relance des discussions au Conseil pour l'adoption d'un instrument de réciprocité dans les marchés publics de l'Union ;
- en prenant une part active aux travaux de réflexion sur les moyens de remédier aux effets de distorsion que produisent les prises de participation par des pays tiers et les financements publics étrangers sur le marché intérieur ; en soutenant activement l'utilisation par la Commission des instruments de défense commerciale européens.

Approfondir et améliorer les relations économiques bilatérales, dans des contextes souvent difficiles

Russie

2019, année de la relance des relations franco-russes

L'année 2019 a été marquée par une volonté politique au plus haut niveau de renouveau exigeant de la relation bilatérale franco-russe. La DG Trésor s'est fortement impliquée pour décliner dans le domaine économique cette ambition avec une intensification du dialogue économique institutionnel dont le point d'orgue a été le déplacement à Moscou du ministre de l'Economie et des Finances pour le 25ème Conseil Economique, Financier, Industriel et Commercial (CEFIC).

Cette séquence structurante a été l'occasion d'échanges francs et constructifs entre ministres, administrations et milieux d'affaires des deux pays afin d'une part de valoriser et consolider les coopérations mutuellement bénéfiques existantes ou en devenir, d'autre part de contribuer à la levée des obstacles au développement des intérêts économiques français, déjà très importants en Russie mais dont l'évolution est contrainte.



Réunion de préparation au 25^e CEFIC, novembre 2019

Argentine

Une année 2019 marquée par l'aggravation de la crise économique doublée d'incertitudes au plan politique

En Argentine, l'année 2019 aura été marquée par la poursuite de la crise économique, l'incertitude politique liée à l'élection présidentielle à l'automne et une dégradation de la confiance des investisseurs qui s'est traduite par une hausse de la volatilité sur les marchés financiers.

Malgré un financement FMI d'un montant record accordé à l'été 2018 (56,3 Mds \$US), les autorités ne sont pas parvenues à stabiliser la situation financière du pays et à engager les mesures nécessaires pour corriger ses déséquilibres macroéconomiques. La dépréciation du peso au cours de 2019 a grevé la capacité de l'État argentin à se financer et à servir sa dette, et alimenté l'inflation qui s'élève à 53,8% en fin d'année.

La trajectoire budgétaire qui sera retenue par les nouvelles autorités, investies sous l'égide du président Alberto Fernandez le 10 décembre, ainsi que la stratégie de restructuration de la dette publique afin d'en restaurer la soutenabilité seront déterminantes.. Dans ce contexte de crise, la DG Trésor en relation constante avec son service économique régional à Buenos Aires, suit attentivement la situation sur place, ainsi que les discussions au sein du conseil d'administration du FMI à Washington, en relation avec le bureau de l'administrateur pour la France au FMI et à la Banque mondiale.

Iran

La recherche du maintien d'un dialogue suite au retrait américain de l'accord sur le nucléaire

La France, aux côtés de ses partenaires allemand et britannique, a été particulièrement impliquée dans le maintien d'un dialogue constructif avec l'Iran suite au retrait américain de l'accord sur le nucléaire iranien. La direction générale du Trésor a accompagné les initiatives de la présidence de la République et de notre diplomatie pour permettre à l'Iran de retrouver des marges de manœuvre financière. À ce titre, la mise en place de la société INSTEX - créée par la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne le 31 janvier 2019 - vise à fournir une solution aux opérateurs européens souhaitant commercer avec l'Iran dans les secteurs ne faisant pas l'objet de sanctions. La situation de l'Iran et de la région fait, par ailleurs, l'objet de nombreuses analyses et d'un suivi économique étroit par la DG Trésor au vu des répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'économie mondiale.

Liban

Le pays a traversé en 2019 sa plus grave crise politique économique et sociale depuis la fin de la guerre civile

La formation, fin février 2019, d'un Gouvernement issu des élections de mai 2018 avait permis une reprise des échanges sur la « Conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et les entreprises » (CEDRE) et l'obtention d'un accord sur son mécanisme de suivi.

Tandis que la crise économique a évolué en crise sociale et politique (récession, explosion du chômage, paralysie du secteur bancaire, etc.), entraînant des manifestations de masse puis la chute du Gouvernement fin octobre 2019, la France a obtenu de la communauté internationale qu'une réunion du « Groupe international de soutien » (GIS) au Liban, se tienne à Paris le 11 décembre 2019.

Un consensus fort en a émergé sur les réformes nécessaires pour enrayer la dégradation de la situation (ajustement budgétaire, réformes du secteur de l'électricité, etc.) et sur la disponibilité du GIS à soutenir le Liban s'il mettait en œuvre ces réformes.

Accompagner le développement économique du continent africain

En 2019, la direction générale du Trésor a continué à accompagner le développement économique du continent africain en mobilisant l'ensemble des outils financiers à sa disposition



Lancement de l'initiative Choose Africa à Dakar, mars 2019

Une action aussi bien orientée vers les PME que vers les grands projets d'infrastructures

En ce qui concerne l'aide au développement, la priorité africaine de l'Agence française de développement (AFD) a été réaffirmée. L'AFD a ainsi concentré près de la moitié de ses financements sur le continent. Sa filiale Proparco, dédiée au secteur privé, a déployé le programme Choose Africa qui vise à soutenir le développement des PME africaines, lancé en mars 2019 par le ministre de l'Économie et des Finances à Dakar : 560 M€ ont déjà été engagés sur les 2,5 Md€ prévus.

S'agissant des projets d'infrastructures, la direction générale du Trésor, via la mobilisation des crédits garantis et des prêts du Trésor, a contribué à la concrétisation de contrats d'exportation d'envergure (énergies renouvelables, transports, eau et numérique). Pour les seuls prêts du Trésor en 2019, l'Afrique représente plus du tiers de l'enveloppe engagée avec 100 M€.

Histoire de FASEP : développer le sport dans les quartiers populaires de Côte d'Ivoire

La DG Trésor aide les entreprises à se développer à l'international avec le FASEP (Fonds d'études et d'aide au secteur privé). Dispositif de soutien à l'internationalisation, cette subvention intervient en amont d'un projet d'infrastructures. Elle a permis la construction de la première Agora de la société WinWin Afrique, en Côte d'Ivoire.

La société Winwin Afrique a proposé l'outil FASEP aux autorités ivoiriennes pour les aider à élaborer un plan des infrastructures sportives du futur à Abidjan et pour construire un démonstrateur. Le projet "Agora" est né en 2018 et le FASEP a permis la construction de la première infrastructure deux ans plus tard, dans le quartier populaire de Koumassi à Abidjan. Inaugurée par le Emmanuel Macron en décembre 2019, en présence de Bruno Le Maire, elle accueille la population au rythme d'un planning aménagé pour permettre l'utilisation des terrains de sport 7 jours sur 7. Les entreprises locataires des espaces peuvent accueillir des clients de passage et les incubateurs ont démarré leurs activités.

Une "Agora" est une infrastructure sportive de proximité à vocation sportive, mais aussi socio-culturelle. Elle permet à toute la population d'accéder à un lieu dédié à la pratique du sport et promeut l'émancipation économique de ses usagers au travers de l'entrepreneuriat et de l'accès à des incubateurs dédiés à l'innovation sociale. L'exploitation est auto-financée par son modèle fondé sur plusieurs sources de revenus (loyers d'entreprises, sponsoring, événementiel, entrées payantes), assurant son indépendance et sa capacité à entretenir les infrastructures, enjeu majeur en Afrique.

L'effet levier du FASEP a permis à Winwin Afrique de continuer à accompagner le ministère du Sport ivoirien dans sa politique et de définir un plan de duplication de la première infrastructure dans 90 autres sites. Le FASEP a également mis en valeur la filière d'infrastructure sportive tricolore avec de nombreux partenaires français (groupe Briand, Alcor, Sagemcom, Bolloré, Veolia, Tarkett, Essilor etc.).

Retrouvez d'autres histoires de FASEP sur notre site internet >> bit.ly/histoires-FASEP



Inauguration de l'Agora-Koumassi par Emmanuel Macron, décembre 2019

Une action menée dans le respect des grands principes défendus par la France au niveau international

La direction générale du Trésor, qui exerce la Présidence et assure le Secrétariat général du Club de Paris, veille à ce que ses multiples interventions soient cohérentes avec la position française dans les enceintes multilatérales prônant la soutenabilité de la dette des pays en développement et les approches alternatives à l'endettement souverain.

Enfin, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), qui est l'une des grandes priorités des autorités françaises, demeure un sujet particulièrement sensible et d'actualité en Afrique. La direction générale du Trésor, via sa participation active aux travaux du GAFI, contribue à l'élaboration des normes internationales en matière de LBC-FT et veille à leur application. Son action plus spécifique sur le continent vise à accompagner les pays dans le renforcement de leur cadre réglementaire en matière de LBC-FT, afin notamment de préserver leur accès aux canaux financiers internationaux.

Début 2020, le soutien de la DG Trésor au continent africain s'est recentré sur la réponse à la crise sanitaire, en lien avec ses partenaires internationaux. Elle a fortement soutenu l'initiative « Covid-19 – Santé en commun » lancée en avril 2020 par l'AFD, devant mobiliser 1,2 Md€ d'ici à l'été 2020.



Réunion plénière du Groupe d'Action Financière à Paris, octobre 2019

La présidence française du G7

La DG Trésor a activement contribué à la réussite de la présidence française du G7 en 2019, en pilotant, sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la filière Finance du G7 dont le point culminant a été la réunion de Chantilly des 17-18 juillet 2019. Elle a également concouru aux travaux de la filière Sherpa du G7, jusqu'au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Biarritz les 24-26 août 2019.



Le G7 Finance de Chantilly (17-18 juillet 2019)

La réunion des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G7 a permis de progresser vers un système fiscal international plus juste, avec un double accord de principe sur la taxation des activités sans présence physique, y compris numériques, et sur une imposition minimale devant mettre un terme à la concurrence fiscale entre États et à l'optimisation de certaines entreprises. Les enjeux de finance verte et la nécessaire régulation des projets de stablecoins ont également été inscrits à l'agenda des séances de travail. Des discussions fructueuses ont eu lieu en matière de cyber-sécurité dans le secteur financier, avec les premiers enseignements de l'exercice conjoint G7 de coordination transfrontière de gestion d'une crise cyber affectant le système financier (4-6 juin 2019). Les enjeux posés en matière de concurrence par la transformation numérique ont été évoqués, permettant de partager une analyse des problèmes que peuvent poser une trop forte concentration des données dans de grandes multinationales du numérique. Enfin, l'accent a également été mis sur l'inclusion financière des femmes en Afrique, avec la présentation de l'initiative de la Fondation Gates par Melinda Gates et l'annonce de la contribution française de 25 M\$.

Le Sommet du G7 de Biarritz (24-26 août 2019)

En matière fiscale, le Sommet de Biarritz a permis de faire confirmer par le G7 à son plus haut niveau un engagement à poursuivre les travaux de l'OCDE pour qu'ils aboutissent le plus rapidement possible à de nouvelles règles fiscales internationales. En matière commerciale, le G7 a réitéré sa volonté de « changer en profondeur l'OMC ». Sur le plan géopolitique, le Sommet a été marqué par la visite à Biarritz du ministre des Affaires étrangères iranien Mohammed Javad Zarif, dans le but de faire progresser les négociations autour de l'Iran.

Un Partenariat avec l'Afrique a été signé à cette occasion, avec les pays africains invités afin d'approfondir les travaux dans trois domaines : l'entrepreneuriat féminin, la transformation numérique en Afrique, la transparence des marchés publics et la lutte conjointe contre la corruption. D'importantes annonces ont enfin été faites sur les enjeux environnementaux et de développement : annonces de contributions à hauteur de 4,8 Md€ pour le Fonds vert pour le climat, de 250 M\$ pour l'initiative AFAWA, qui mobilise des financements pour les femmes entrepreneures en Afrique, et déblocage de 20 M\$ pour la lutte contre les incendies en Amazonie et lancement d'un plan d'action pour le Sahel.

En définitive, le Sommet de Biarritz a permis de rappeler toute la pertinence du format G7, en dépit de l'évolution des rapports de force mondiaux depuis sa création. Comme cercle de confiance et club de pays partageant des valeurs démocratiques communes, le G7 reste source de discussions franches et fructueuses sur les dossiers géopolitiques sensibles et les grands enjeux économiques et financiers.

En conséquence de la pandémie du Covid-19, les travaux multilatéraux financiers se sont recentrés début 2020 sur la réponse économique internationale à la crise et plus particulièrement sur la mobilisation de l'ensemble des institutions financières internationales pour soutenir les pays pauvres et en développement affectés par la crise. La DG Trésor a joué un rôle majeur d'impulsion sur ce sujet, ainsi que sur la mise en place d'une suspension du traitement de la dette des pays pauvres jusqu'à fin 2020, associant pour la première fois créanciers bilatéraux membres et non-membres du Club de Paris. ◇